

Québec, le 21 octobre 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Deux pétitions, portant sur l'utilisation de toilettes sans eau, ont été présentées et déposées à l'Assemblée nationale par le député de Portneuf les 1^{er} et 6 octobre 2015. Ces pétitions avaient pour objectif de demander au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires, en cohérence avec ses principes et ses engagements pour le développement durable, pour favoriser la gestion plus responsable, plus durable et moins coûteuse des déjections humaines par l'utilisation des toilettes sans eau.

Actuellement, l'installation de toilettes à compost (toilettes sans eau) dans les résidences isolées est encadrée par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*. Le Règlement, qui date de 1981, limite l'utilisation des toilettes à compost à des situations bien précises.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a amorcé une révision en profondeur de ce règlement. La première phase de cette révision a été prépubliée le 12 février 2014. Le Ministère procède actuellement à l'analyse des commentaires reçus sur les dispositions faisant l'objet de cette première phase. Les sections portant sur l'encadrement des toilettes à compost n'ont pas encore été revues, mais pourront l'être lorsque la prochaine phase de modification sera enclenchée.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL